



Le Président

Monsieur François FILLON
Premier Ministre
Hôtel Matignon
57 rue de Varenne
75007 PARIS

Orsay, le 25 septembre 2009

Monsieur le Premier Ministre,

Le projet de loi « Grand Paris » sera présenté dans les jours prochains au Conseil des Ministres selon des informations rendues publiques.

Vous avez fait état à plusieurs reprises, et encore le 14 septembre dernier à Pierrefitte-sur-Seine, de votre souhait que celui-ci soit préparé en concertation étroite avec les collectivités locales et territoriales de la Région Ile de France.

Or, à ce jour, je n'ai été consulté ni officiellement ni officieusement sur ce projet de Loi, bien que Président de la Communauté d'agglomération la plus concernée par ce projet et notamment son titre 5, relatif au « projet de création d'un pôle scientifique et technologique sur le plateau de Saclay ».

Le texte, dans la mouture accessible sur le site internet du Secrétariat d'Etat au Grand Paris, me laisse perplexe tant il accorde des prérogatives d'exception à l'Etat et des faibles capacités de dialogue aux collectivités locales. Il prévoit en effet le transfert à l'Etat de l'ensemble des compétences d'aménagement (foncier, aménagement, économie, recherche, habitat, déplacements...) et la création d'un établissement public présidé par un « super-président-directeur-général ».

Enfin, en matière de gouvernance, il semble prévu d'installer un conseil d'administration dans lequel les collectivités territoriales seraient ultra-minoritaires et les intercommunalités ne seraient même pas représentées, bien que les problématiques en débat soient toutes au cœur de leurs compétences.

Le projet de Cluster sur le Plateau de Saclay justifie probablement la création d'un Etablissement Public Spécifique, mais il serait regrettable que le caractère spécifique de celui-ci s'arrête à l'éviction des collectivités locales de sa gouvernance, alors même qu'elles sont majoritaires dans les conseils d'administration de tous les EPA créés depuis 10 ans en France, sans exception.

J'ai donc présenté au Conseil Communautaire réuni en séance hier soir, 24 septembre 2009, une motion sollicitant la modification du projet de texte. Cette motion, dont vous trouverez copie ci-jointe, a été votée à l'unanimité des 42 élus communautaires, toutes tendances confondues. Cela reflète la légitime inquiétude des élus et des populations de notre territoire.

Toutes ces raisons me conduisent, Monsieur le Premier Ministre, à solliciter d'urgence une audience auprès de vous, afin de vous présenter des propositions qui conditionnent selon moi la réussite d'un projet dont je partage les ambitions, mais déplore des modalités d'action qui ne pourraient que le mener à l'échec.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de ma haute considération.

 Le Président

François LAMY

PJ : Motion adoptée à l'unanimité par les élus de la CAPS